



FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME



**COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME DE L'ESSONNE**

Place Raymond Gombault 91540 ORMOY

Tél : 01 64 57 11 81 – E-mail : [departement91-secretaire@ffvelo.fr](mailto:departement91-secretaire@ffvelo.fr)

Site : <https://essonne.ffvelo.fr>

Le bureau est ouvert les lundi et vendredi de 9 h à 12 h et mardi et jeudi de 14 h à 19 h 30

OrmoY, le 20 juillet 2021

**COMPTE RENDU DE LA REUNION des CLUBS  
du VENDREDI 11 JUIN 2021 à la MDCS de MENNECY**

**24 clubs présents et 9 clubs excusés.**

**Comité directeur :**

**Présents :** Cécil Delmotte, Marc Delvallet, Joëlle Divol, Josette Fernand, Clément Laffargue, Jean-Luc Lécuyer, Michel Léonard, Michel Le Rouzic, Roland Lucquiaud, Philippe Marie, Patrick Perello, Christian Proponet, Patrick Tourette.

**Absents excusés :** Christophe Berniot, Henriette Derubé.

**Ordre du jour :**

- 1.- Calendrier 2022
- 2.- Le Savoir Rouler A Vélo (SRAV)
- 3.- Le vélo à assistance électrique (VAE, VTTAE)
- 4.- Dernières informations de la Fédération
- 5.- Questions diverses et parole aux Clubs

Le Président Patrick Perello ouvre la séance à 20H07.

## Préambule

Il est à noter qu'en 5 ans nous avons subi une chute libre des licenciés (2016 = 2209 licenciés ; 2020 = 1704 licenciés) 54 Clubs à ce jour ont renouvelé leur inscription, 3 ne se sont pas réaffiliés, priorité au recrutement des féminines pour cette nouvelle mandature.

Le président souhaiterait que chaque club puisse disposer à minima d'un animateur, afin de favoriser l'accueil et pouvoir permettre le développement du SRAV au sein des clubs.

## I.- Calendrier 2022.

Le calendrier a été présenté et commenté par notre nouveau webmaster Michel Léonard assisté de Philippe Marie.

Toutes les randos proposées ont leur place à l'exception d'un conflit de date entre Le Coudray-Montceaux et Chilly-Mazarin.

Une rando caritative Paris-Rome (du 01 au 14 août 2022) est présentée par le président du club d'Athis-Mons. Celle-ci sera organisée conjointement avec le club AAOC Wissous.

**Les clubs sont invités à saisir leur randonnée sur l'extranet fédéral dès à présent pour que le CoDep puisse les valider durant l'été.**

## II.- Le savoir rouler à vélo (SRAV).

Le programme SRAV fait suite au brevet Education routière qui avait été initié sur le département dès 2012. L'an passé, cette nouvelle formation pour les élèves de primaire essentiellement (classes de CM1-CM2) avait été initialisée mais n'avait pu atteindre tous les objectifs compte-tenu de la Covid. Le programme a été relancé cette année dans 14 classes.

Le programme se déroule sur 3 phases (blocs) afin de permettre de former les enfants à

- 1.- Savoir pédaler avec en plus, la connaissance du code de la route (différence entre les panneaux et leur signification).
- 2.- Savoir circuler en milieu fermé (savoir rouler en respectant les consignes et les signalisations sur un parcours) – avec en plus un contrôle des connaissances du code à l'aide d'un QCM.
- 3.- Savoir rouler en situation réelle sur la voie publique. Cette phase nécessite un encadrement des élèves par des « animateurs encadrants » initiateurs, moniteurs. Deux encadrants pour 12 élèves, 1 encadrant pour 6.

Il faut préparer un livret pédagogique pour chaque enfant qui sera intégré dans le livret scolaire. A réaliser avec les enseignants.

Il faut d'autre part enregistrer les différents blocs sur le site du programme SRAV afin d'arriver en final de la phase 3 à la délivrance de l'attestation pour chaque élève qui l'aura méritée.

Impact sur la vie communale avec reconnaissance du club pouvant se traduire à la mise en place d'une convention Ecole-Mairie-Club et ainsi avoir une subvention spécifique.

Cette identification peut aussi attirer de nouveaux adhérents.

**Moyens :** le CoDep peut mettre à disposition un Kit d'éducation routière, ainsi que le diaporama de formation basique au code de la route, et aux obligations sur le vélo et le cycliste. Ceci peut permettre au club d'acquérir pour ses propres besoins ledit KIT, à l'aide de subventions auprès de l'ANS.

Pour info en 2021, la FFVélo a enregistré au titre des subventions ANS les demandes de : 10 CoReg ; 35 CoDep et 72 Clubs. Demandé 614 .000 € pour 374.000 € disponibles.

Pour l'année scolaire 2021-2022, le CoDep a déjà été sollicité pour reproduire l'action dans les écoles qui avaient bénéficié du programme et d'autres communes sont demandeuses.

Les clubs intéressés par cette action peuvent s'adresser au CoDep pour plus d'informations.

### **III.- Le vélo à assistance électrique (VAE, VTTAE).**

Ces vélos sont réservés aux activités de loisirs !

- puissance 250 W → vitesse limitée à 25 km/h.
- débridage interdit → l'assurance ne marchera pas en cas d'accident !

#### **Respect des règles :**

- charte du VAE VTTAE en fin de groupe si mixité-énergie.
- Code de la route
- apprentissage du VAE, VTTAE obligatoire
- méconnaissance du fonctionnement → risque d'accidents
- mauvaise utilisation par certains vététistes → course aux records sur STRAVA.

Depuis 2006 les ventes de VAE VTTAE ont explosé (43822 depuis le 01/01/2021)

#### **D'où :**

- affluence VAE VTTAE dans les prochaines années
- nécessité de préparer l'arrivée de ces vélos à assistance électrique dans les Clubs
- **les Clubs devront accueillir les VAE VTTAE**
- augmentation des effectifs
- cela permet aux anciens de continuer à rouler lors des sorties dominicales avec le Club
- pour les nouveaux : 3 sorties gratuites. Les constitutions de groupes VAE VTTAE si besoin.

### **VI.- Dernières informations de la Fédération.**

1-. Le nouvel assureur de la fédération (AXA) augmentera la cotisation de 18 % ce qui représentera un surplus de 3 à 4 euros sur la licence 2022.

Questionnaire santé chaque année.

Le certificat médical de la licence « rando » est valable 5 ans et 3 ans pour la licence sport.

## 2-. Formation

La parole est donnée à Roland Lucquiaud, nouveau responsable de la commission Formation

**Formation dirigeants :** elle se décline maintenant en 3 modules :

- module de base et générique (programme relooké /1 jour)
- module plus spécifique : comptabilité, gestion financière /1 jour
- module communication /1 jour

Concernant le module de base, 2 journées sont au calendrier du CoReg IDF :

- formation en visio-conférence, 4 séances de 1H1/2 en juin : 1 demandeur
- formation en présentiel planifiée le mercredi 13 octobre à Ivry sur Seine : 6 demandeurs.

Ces 2 modules seront assurés par Christian.

**Formation animateurs :**

Formation planifiée les 23 & 24 octobre 2021 à Mennecey / Maison départementale pour 15 demandeurs, animée par Michel Le Rouzic + Roland Lucquiaud ; Pour 2 demandeurs, qui ne pourront suivre la formation aux 2 dates définies, la possibilité de s'inscrire à la formation du CODEP 78 est envisagée.

**Formation initiation à la mécanique :**

Formation planifiée le samedi 6 novembre 2021 à Bondoufle pour 15 demandeurs, animée par Michel Le Rouzic + Roland Lucquiaud

## V.- Questions diverses et parole aux Clubs.

- Frais bancaires

Des clubs s'interrogent sur le coût des frais bancaires ; La fédération a été sollicitée : il en ressort que la négociation du niveau des frais bancaires avec une banque au niveau national nous engagerait à des contreparties, à savoir une adhésion de beaucoup de clubs à cette banque. Or, les clubs sont autonomes et on peut penser que beaucoup de clubs resteraient chez leurs banquiers pour des raisons de proximité. En conclusion, il est proposé une négociation au coup par coup des clubs avec leurs banques.

- Patrick Perello informe l'assemblée que le CoReg IDF a proposé un questionnaire aux clubs concernant les aides que le Conseil Régional offre au monde sportif francilien. Pour l'Essonne seuls 29 clubs sur 57 ont répondu à ce questionnaire. L'aide attribuée aux clubs s'élèvera entre 400 et 800 euros selon les points découlant du résultat de ce questionnaire. Le président précise qu'il est dommage que la moitié des clubs essonniens n'ait pas vu l'opportunité d'avoir un financement sans contrainte administrative.

Fin de la séance à 22H00

Le Secrétaire

Cécil Delmotte

Le Président

Patrick Perello